

Lors d'une séance régulière du conseil de la Municipalité des Méchins tenue à la salle municipale, le lundi 8 janvier 2007 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Donald Grenier, maire
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4
Monsieur Jacques Tremblay, conseiller au siège # 5

Madame Marie-Ève Bouchard, secrétaire-trésorière adjointe était aussi présente

Madame Jocelyne Sergerie, conseillère au siège # 6, était absente.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, la séance débute.

6-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à la majorité que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

6-02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2006.

Il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité que les procès-verbaux du mois de décembre 2006 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

6-03 ADOPTION DU BORDEREAU 07-01 « COMPTES PAYÉS EN DÉCEMBRE 2006 ».

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que les comptes payés en décembre 2006 et déposés sous le bordereau 07-01 soient approuvés, et ce, tels que déposés.

6-04 ADOPTION DU BORDEREAU 07-001 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 07-001 soient approuvés et ce, tels que déposés.

6-05 TAUX D'INTÉRÊT 2007.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que le taux d'intérêt pour l'année 2007 soit fixé à 10 % sur chaque compte de taxes passé dû de trente jours.

6-06 RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES 2007 DES ÉLUS MUNICIPAUX.

CONSIDÉRANT QUE l'indice des prix à la consommation de septembre 2006 est de 1.8 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jacques Tremblay, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité ;

QUE le conseil municipal accepte une augmentation de 1.8 % pour l'année 2007, ce qui fera passer la rémunération des élus à 12 033.36 \$ et l'allocation de dépenses à 6 016.68 \$.

6-07 SALAIRES 2007 DES EMPLOYÉS.

Il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que l'ensemble des employés de la Municipalité reçoivent une augmentation de salaire de 1.8 % selon l'indice des prix à la consommation de septembre 2006 ;

Madame Martine Marceau, Directrice générale par intérim.
15.00 \$ + 1.8 % = 15.27 \$ de l'heure.

Madame Marie-Ève Bouchard, Secrétaire-trésorière adjointe.
10.36 \$ + 1.8 % = 10.54 \$ de l'heure.

Monsieur Rossy Bouchard, Directeur des Travaux publics.
15.45 \$ + 1.8 % = 15.73 \$ de l'heure.

Monsieur Benoît Barriault, Journalier.
10.36 \$ + 1.8 % = 10.54 \$ de l'heure.

Monsieur Gaétan Bouchard, Chauffeur.
13.46 + 1.8 % = 13.70 \$ de l'heure.

Salaires des concierges du bureau municipal et du CLSC, des surveillants du dépôt en tranchée et du gymnase et les journaliers.

Première année de service : 8.39 \$ de l'heure.
Plus d'une année de service : 8.60 \$ de l'heure.

Messieurs Clément Marceau et Gaston Bouchard se retirent des discussions et décisions à ce sujet pour conflits d'intérêts indirects.

6-08 DÉFICIT OMH LES MÉCHINS.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité :

Que la municipalité paie 9622.00 \$ à l'Office municipal d'habitation de Les Méchins pour le déficit anticipé de l'année 2007.

6-09 DÉLAI POUR RÉALISER LA CONCORDANCE ET LA REFORTE DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE MATANE.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui d'une municipalité régionale de comté, doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, adopter tout règlement de concordance ;

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane portant le numéro 198 est entré en vigueur le 13 juillet 2001, date à laquelle le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole a transmis à la MRC un avis de conformité eu égard aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité des Méchins a obtenu du ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir une prolongation de délai pour réaliser la concordance de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane et que l'échéance est maintenant atteinte ;

ATTENDU que la municipalité des Méchins a confié au service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Matane la réalisation de ce mandat ;

ATTENDU que la municipalité de Méchins considère que son plan d'urbanisme et sa réglementation d'urbanisme auront bientôt vingt ans et qu'il est opportun d'effectuer à la fois une refonte et une concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane ;

ATTENDU que le service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de Matane a subi une augmentation de ses autres tâches et des absences prolongées pour des raisons de santé, départ de personnes ressources et autres, par conséquent en 2005 aucun travail n'a été réalisé concernant la refonte et de la concordance des plans d'urbanisme et des réglementations d'urbanisme des municipalités ;

ATTENDU que la municipalité des Méchins est dans l'impossibilité d'adopter des règlements de concordance et de refonte dans le dernier délai prescrit par la ministre;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la ministre peut consentir pour des raisons justifiables un nouveau délai suite à la demande d'une municipalité,

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité de demander à la Ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir un nouveau délai jusqu'au 31 décembre 2007 pour que la municipalité des Méchins réalise la refonte et la concordance de son plan d'urbanisme et de sa réglementation d'urbanisme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Matane pour l'ensemble de son territoire.

6-10 REMPLACEMENT DU RESPONSABLE AU DÉNEIGEMENT DU CLSC.

Étant donné que Monsieur Magella Lebreux a démissionné en temps que responsable au déneigement du CLSC ;

Il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité que Madame Ginette Lévesque soit nommée remplaçante pour compléter le contrat de Monsieur Magella Lebreux, et ce, aux mêmes conditions.

6-11 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité qu'au moment où les mesures d'urgences doivent s'appliquer, Monsieur Benoît Barriault soit nommé responsable des travaux publics en remplacement de Monsieur Rossy Bouchard, coordonnateur des mesures d'urgences.

6-12 SÉCURITÉ CIVILE, DIRECTEUR DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur Danny Ouellet soit nommé Directeur des télécommunications en remplacement de Monsieur Gilles Pelletier.

6-13 SÉCURITÉ CIVILE, DIRECTEUR ADJOINT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS.

Il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur André Banville soit nommé Directeur adjoint des télécommunications en remplacement de Monsieur Régis Ross.

6-14 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE ADJOINTE AU LOGEMENT.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Madame Denise Miouse soit nommée responsable adjointe au logement.

6-15 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE À L'HABILLEMENT.

Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Madame Fernande Savard soit nommée responsable à l'habillement en remplacement de Madame Estelle Marceau.

07-16 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE ADJOINTE À L'HABILLEMENT.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Madame Guylaine Bouchard soit nommée responsable adjointe à l'habillement.

07-17 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE DES TRANSPORTS.

Il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur Gaétan Amiot soit nommé responsable des transports en remplacement de Monsieur Mario Hudon.

07-18 SÉCURITÉ CIVILE, RESPONSABLE ADJOINT DES TRANSPORTS.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Madame Francine Verreault et résolu à la

majorité que dans le cadre des mesures d'urgences, Monsieur Rodrigue Sergerie soit nommé responsable adjoint des transports.

6-19 APPUI AU GROUPE MARITIME VERREAUULT INC.

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Maritime Verreault inc. et ses filiales jouent un rôle primordial étant donné la diversification et le nombre d'emplois qui sont offerts dans la Municipalité, dans les localités avoisinantes ainsi que dans la région ;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Maritime Verreault est un pilier quant au développement régional et que les retombées qui s'en suivent sont très importantes et ce, à plusieurs niveaux, tant économique, social que commercial.

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise contribue en grande partie au revenu des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Gaston Bouchard, appuyé par Madame Francine Verreault et résolu à la majorité que le conseil municipal des Méchins appuie le Groupe Maritime Verreault inc. et ses filiales dans ses démarches auprès des gouvernements fédéral et provincial. Toutes les interventions gouvernementales doivent être positives afin de permettre à l'entreprise de survivre et de croître et de donner des emplois dans la région, déjà grandement éprouvée par le manque d'activité économique.

QUE copie de résolution soit envoyée à Madame Nancy Charest, députée du Comté de Matane, à Monsieur Jean-Yves Roy, Député de Haute-Gaspésie-La-Mitis, à Monsieur Jean Charest, Premier ministre du Québec, à Monsieur Raymond Bachand, Ministre du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, à Madame Nathalie Normandeau, Ministre des Affaires municipales et des Régions, à Monsieur Claude Béchar, Ministre du développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à Monsieur Maxime Bernier, Ministre de l'Industrie, ainsi qu'au très Honorable Stephen Harper, Premier ministre du Canada.

07-20 MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DOSSIER MONSIEUR STEVEN HAYES.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que Monsieur Harold Forbes, urbaniste à la MRC de Matane, soit mandaté afin de préparer la modification réglementaire pour Monsieur Steven Hayes. Ainsi, il pourra se construire une résidence raccordée au réseau d'aqueduc, mais sans égout dans la zone 34-I.

Cependant, avant de débiter toute procédure, des séances d'informations devront avoir lieu avec les membres du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil municipal.

6-21 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 290 (307).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Méchins se propose d'emprunter par billets un montant total de 898 500 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 290 (307) ;

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Monsieur Jacques Tremblay et résolu à la majorité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QUE les billets seront signés par Monsieur Donald Grenier, Maire, et Madame Martine Marceau, Directrice générale par intérim ;

QUE les billets seront datés du 23 janvier 2007 ;

QUE les intérêts sur les billets seront payables semi annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit ;

1.	123 300 \$
2.	129 100 \$
3.	135 300 \$
4.	141 700 \$
5.	220 800 \$ (à renouveler)

07-22 RÉPARATION DE L'AILLE DU CAMION À NEIGE.

Il est proposé par Monsieur Jacques Tremblay, appuyé par Monsieur Réal Isabel et résolu à la majorité que le conseil municipal accepte la soumission faite par le Garage Bertrand Ross pour la réparation de l'aile du camion à neige (fabriquer nouvelle aile de côté incluant deux sabots et un couteau neuf. Sablage, peinture et installation de l'aile sur le camion). Le montant total est de 2450.00 \$ taxes en sus.

07-23 COURS APSAM.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Madame Francine Verreault et résolu à la majorité que Messieurs Rossy Bouchard et Benoît Barriault soient inscrits à une formation sur le travail en espaces clos qui sera donnée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales. La date, le lieu et le coût de la formation sont à déterminer.

07-24 DÉLAI MISE EN DEMEURE / MADAME CHRISTINE BARRIAULT.

Il est proposé par Monsieur Clément Marceau, appuyé par Madame Francine Verreault et résolu à la majorité qu'un délai soit accordé à Madame Christine Barriault en ce qui concerne la mise en demeure visant la propriété située au 121 rue des Islets (3927-99-2645). Madame Barriault aura jusqu'au 1^{er} septembre 2007 pour réaliser la totalité de ses travaux. Elle devra, au préalable, se procurer un certificat d'autorisation de démolition ou de rénovation selon le besoin.

07-25 RÉOLUTION POUR DOSSIER VALMONT GAGNON.

Compte tenu des constatations de l'inspecteur en bâtiments de la municipalité, que Monsieur Valmont Gagnon a installé sur un terrain lui appartenant se trouvant dans les limites municipales, mesurant environ 100 pieds par 100 pieds, connu comme étant le lot P35-A-2, un puisard ou une installation septique non conforme, sans permis et sans autorisation de la municipalité, contrairement au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées R.R.Q. c. Q-2 r.8, il est résolu de reconnaître qu'il existe sur ce terrain, une cause d'insalubrité selon l'article 57 de la Loi sur les compétences municipales ;

Il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Gaston Bouchard et résolu à la majorité de mettre en demeure Monsieur Valmont Gagnon de voir à faire disparaître dans un délai de quinze (15) jours des présentes ce puisard ou cette installation septique non conforme ou de faire dans ce délai les travaux nécessaires pour empêcher que cette cause d'insalubrité ne se manifeste à nouveau, à défaut de quoi les procureurs de la municipalité sont mandatés afin de prendre les procédures judiciaires nécessaires afin qu'il y soit remédié.

07-26 CLEFS DE LA PORTE D'ENTRÉE POUR POMPIERS VOLONTAIRES.

Il est proposé par Madame Francine Verreault, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité que les clefs de la porte d'entrée du bureau municipal soient remises à chacun des pompiers volontaires. De plus, ils auront un code d'accès distinct pour activer/désactiver le système d'alarme.

6-27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h00 et il est proposé par Monsieur Réal Isabel, appuyé par Monsieur Clément Marceau et résolu à la majorité que l'assemblée soit levée.